



## **Discours des vœux de Christophe Couderc Président du Conseil National d'Orientation du CNFPT – 15 janvier 2025**

Mesdames, Messieurs, Chères, chers collègues membres du CNO,

Madame la Directrice générale,

Monsieur le Directeur de cabinet,

Mesdames et Messieurs les agentes et agents du CNFPT,

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des formations  
spécialisées du CSFPT

Chères, Chers amis

J'associe à ce message Monsieur le Président du CNFPT, Yohann NEDELEC qui souffrant ne peut être parmi nous et à qui j'adresse mes vœux de prompt rétablissement.

Cette cérémonie des vœux, au-delà du caractère traditionnel de l'évènement est l'occasion pour moi, de pouvoir partager avec vous un moment empreint de cordialité qui résume l'état d'esprit qui prévaut dans notre instance.

C'est aussi l'occasion de mesurer collectivement le chemin parcouru par le CNO et tracer quelques-unes de nos perspectives pour l'année qui s'ouvre.

A cet instant, je souhaite saluer tout particulièrement la présence d'Hélène BROCC qui a présidé notre instance de 2015 à 2023 dans un esprit constructif et collectif.

Comme vous le savez, le Conseil National d'Orientation a des responsabilités majeures dans la conduite de l'action du CNFPT, responsabilités qui lui ont été confiées par le législateur en 1984.

Il conseille et oriente les décisions du Conseil d'administration par des avis et des préconisations sur tous les sujets relevant de la formation professionnelle des agents territoriaux.

Le CNFPT, établissement public national, paritaire et déconcentré a une place centrale au sein de la fonction publique territoriale. D'autant plus dans la période, Il me semble nécessaire de le rappeler.

Lorsque le législateur a confié la présidence du Conseil National d'Orientation à un représentant des fonctionnaires territoriaux, c'est un message fort qu'il a voulu donner, traduisant ainsi l'importance du paritarisme sur lequel repose le CNFPT et plus largement la politique de formation professionnelle dans notre pays.

À l'heure où la démocratie sociale a été largement bafouée ces dernières années, il me paraît important de rappeler qu'il n'y a pas de démocratie sociale sans respect du paritarisme.

Avant de revenir sur nos travaux de l'année écoulée et des perspectives qui s'ouvrent à nous, je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui ont fait vivre notre Conseil et qui ont contribué à sa dynamique.

D'abord les deux présidents que le CNFPT a connus au cours de cette année 2024 : François DELUGA et Yohann NEDELEC.

François Deluga qui ne peut également être parmi nous aujourd'hui et dont je veux saluer le travail que nous avons accompli ensemble dans le cadre de nos responsabilités respectives au sein de l'établissement, avec une conception convergente du statut de la fonction publique territoriale, du service public de la formation professionnelle.

C'est dans ce même état d'esprit et cette même détermination que nous avons poursuivi nos travaux avec Yohann NEDELEC en ayant à cœur de promouvoir les valeurs du service public, de porter haut et fort la défense du droit à la formation professionnelle des agents territoriaux et la défense du CNFPT.

Je voudrais également remercier les deux directeurs de cabinet pour leur disponibilité : Laurent TRIJOULET et à présent David REY.

Mes remerciements s'adressent également à vous, chères chers collègues, membres de notre Conseil National, pour votre présence, votre investissement.

Je remercierai tout particulièrement les présidentes et présidents des commissions et groupes de travail pour leur disponibilité et l'animation des différentes réunions.

Je voudrais exprimer également ma reconnaissance à Madame la Directrice générale, à Mesdames les directrices générales adjointes et Monsieur le Directeur général adjoint et plus largement aux agents du CNFPT.

A vous, toutes et tous, qui traduisez en actes les orientations que nous prenons, je sais, dans le cadre de vos missions et responsabilités respectives, les difficultés auxquelles vous êtes confrontés dans cette mise en œuvre, au regard du contexte budgétaire et législatif dans lequel les gouvernements ont placé les collectivités locales et notre établissement.

Je vous remercie pour votre disponibilité, pour votre écoute et pour la qualité de votre travail. Vous honorez ainsi le CNFPT et la fonction publique territoriale.

Mes remerciements s'adressent bien sûr aux collègues qui participent à assurer le bon fonctionnement du CNO : Sylvie, Rose-Marie, Catherine.

Je souhaiterais enfin dire un mot aux représentants des organisations syndicales internes de l'établissement, car je suis aussi comme eux un syndicaliste.

Je mesure leur rôle incontournable d'alerte auprès de leur employeur sur les situations que rencontrent les agents mais également de partenaires du dialogue social quotidien qui constitue l'ADN du CNFPT.

Mesdames, Messieurs, chères chers amis,

Je pense que nous pouvons être satisfaits du travail que nous avons accompli collectivement au cours de l'année 2024, dans un contexte

d'instabilité gouvernementale sans précédent dans l'histoire de la Vème République, avec notamment 3 ministres de la fonction publique.

Nous n'oublierons pas que l'un d'entre eux a prétendu chercher son inspiration auprès d'Elon Musk (Meusque) pour « simplifier » la fonction publique. En termes clairs, la vider de son contenu,

alors que pour répondre aux exigences du droit à la carrière, de la promotion sociale, de la reconnaissance des qualifications, le service public de la formation professionnelle des agents territoriaux a besoin d'une fonction publique qui repose sur un socle statutaire stable et reconnu :

- La séparation du grade et de l'emploi telle que la défendait Anicet Le Pors
- Les catégories hiérarchiques,
- Le recrutement par concours,
- La sécurité de l'emploi qui vise à garantir la neutralité

Je ne reviendrai pas dans le détail sur l'ensemble des travaux conduits en 2024 mais seulement sur quelques points essentiels :

- Dans le cadre de la mise en œuvre de notre feuille de route, l'adoption de la méthodologie relative à l'examen des partenariats, permettant au CNO de faire entendre sa voix.
- Notre conférence sur l'intelligence artificielle qui nous a permis de confronter nos approches sur cette question d'avenir pour toute la fonction publique territoriale.
- Les débats que nous avons eus sur les conséquences des décrets relatifs à la formation des secrétaires généraux de mairie, une véritable usine à gaz qui au final exclut un nombre trop important agentes et agents, d'une revalorisation et reconnaissance professionnelle pourtant attendues.

Nous mesurons tous, l'importance qu'il y a de disposer de fonctionnaires territoriaux qualifiés pour répondre aux exigences du service public, en particulier dans nos territoires ruraux où le service public communal est le dernier service public de proximité.

Mais, comme j'ai été amené à le rappeler, les exigences d'attractivité et de reconnaissance de l'emploi de secrétaire général de mairie ne peuvent pas se faire en ignorant le cadre statutaire de la fonction publique territoriale.

De même, la formation des secrétaires généraux de mairie, tout comme celle des policiers municipaux et le financement de la formation des apprentis ne doivent pas s'effectuer au détriment de la formation des autres fonctionnaires territoriaux

- Enfin je soulignerais la qualité de la contribution de notre instance à l'élaboration des orientations nationales de l'offre de formation.

Au-delà du fait qu'elle permet au CNO de jouer pleinement son rôle, l'offre ainsi enrichie permet de mieux répondre aux besoins de formations des personnels et des collectivités.

Quelles sont nos perspectives en 2025 ?

L'instabilité politique risque de perdurer.

Dans ce contexte incertain, nous avons néanmoins quelques repères qui guident notre action.

En premier lieu, une certitude :

- Ce n'est pas moins de fonctionnaires territoriaux,
- Ce n'est pas moins de services publics locaux,
- Ce n'est pas moins de moyens financiers pour les collectivités territoriales,
- Ce n'est pas moins de moyens pour la formation professionnelle des agents des collectivités locales dont a besoin notre pays.

Mais bien l'inverse.

Les événements tragiques qu'a connu Mayotte nous l'ont rappelé avec brutalité : seul le service public est à même d'assurer les besoins essentiels d'une population, et cela quel que soit son statut juridique.

Ayons une pensée pour la population de Mayotte, mais également pour tous nos collègues fonctionnaires d'Etat, de l'hospitalière et de la territoriale qui sont à pied d'œuvre depuis des semaines pour rétablir les conditions et les moyens du vivre ensemble à Mayotte.

Cette question du vivre-ensemble sera d'ailleurs au cœur du colloque national que le Président Nédélec a décidé d'organiser les 4 et 5 mars prochain.

Le CNO entend y apporter toute sa contribution. Car au-delà du colloque lui-même, ce sont bien les thématiques mises en débat lors de ces journées, qu'il faudra davantage prendre en compte dans notre offre de formation dans les années à venir.

Refus du repli sur soi et des réflexes identitaires, le vivre ensemble, garantir un égal accès aux services publics de tous les citoyens quel que soit leur lieu de vie,

Ce sont là quelques sujets majeurs.

Pour y répondre, notre pays a besoin de fonctionnaires territoriaux formés, qualifiés, à même de prendre à bras le corps ces défis.

C'est donc bien conscient de l'ensemble des enjeux auxquels sont confrontés les collectivités locales et leurs agents, que le CNO a considéré que 3 thématiques devaient irriguer l'offre de services du CNFPT en 2026 :

- Promouvoir une transition écologique juste
- La cohésion et la justice sociale comme ferments du bien vivre ensemble
- Renforcer l'offre pour répondre aux transformations de l'action publique locale et accompagner les transitions professionnelles

Ces grandes thématiques constitueront en quelque sorte autant de boussoles pour les travaux que nous aurons à conduire en 2025.

Je n'ignore pas le contexte budgétaire contraint qui pèse sur l'ensemble des collectivités locales, les menaces sur leur masse salariale avec les risques de la baisse de l'emploi public local, du développement de l'emploi précaire et de la stagnation des rémunérations.

Autant de paramètres qui vont peser négativement sur le CNFPT et le service public de la formation professionnelle.

Néanmoins, le syndicaliste que je suis ne pouvais conclure ces vœux 2025, que par un message d'optimisme, tout en étant lucide du contexte dans lequel nous sommes mais avec l'exigence d'agir pour faire avancer les défis qui nous tiennent à cœur.

Espoir dans notre capacité collective à se mobiliser :

- Pour le développement du service public territorial et la défense du statut de la fonction publique territoriale, pour l'égalité femme/homme, la reconnaissance des qualifications, l'augmentation des rémunérations,
- Pour le développement de la formation professionnelle des agents territoriaux,
- Pour l'exigence du retour immédiat au 1% de la cotisation au CNFPT
- Pour des moyens financiers accordés aux collectivités territoriales leur permettant de répondre aux besoins de la population et des usagers

Je ne doute pas que cette vérité de bon sens, largement partagée par les employeurs locaux, finira par s'imposer au gouvernement et à son ministre de la Fonction publique.

Les discours d'apaisement de ce dernier sont les bienvenus. Mais la situation de la fonction publique exige des décisions rapides en rupture avec les politiques menées ces dernières années.

En la matière, les discours ne suffisent pas. Il est urgent que le Ministre passe aux actes.

Le discours de politique générale du premier Ministre d'hier ne répond nullement à ces urgences !

Mesdames, Messieurs, Chères, Chers amis,

C'est dans un esprit volontariste que j'entends présider aux travaux de notre Conseil National d'Orientation en 2025.

Que cette année soit empreinte de paix à travers le monde, puisse-t-elle vous offrir santé, bonheur et sérénité.

Merci pour votre écoute et je vous invite, sans plus tarder, à rejoindre le buffet et de profiter de ce moment convivial pour prendre le temps d'échanger.